

# DOCUMENT DE BASE



970, rue Lévis  
Val-d'Or (Québec) J9P 4C1

819 825-4356

[papillondor@csob.qc.ca](mailto:papillondor@csob.qc.ca)

Approuvé par l'OPP/CÉ le 27 avril 2016

## Introduction : Philosophie de l'école

### 1. Objectifs de l'école alternative Papillon-d'Or

1.1.	OBJECTIF FONDAMENTAL .....	5
1.2	OBJECTIFS POURSUIVIS .....	6
1.3	RÉPAQ.....	7

### 2. Structure de l'école

2.1	RESSOURCES HUMAINES .....	8
2.1.1	Les parents.....	8
2.1.2	Les enseignantes.....	8
2.1.3	Coordonnatrice des parents.....	8
2.1.4	La direction.....	8
2.1.5	La responsable d'école .....	9
2.1.6	Les ressources extérieures .....	9
2.2	RESSOURCES PHYSIQUES .....	9
2.2.1	La bâtisse et les locaux.....	9
2.2.2	Transport scolaire .....	9
2.3	RESSOURCES FINANCIERES.....	9
2.4	SERVICE DE GARDE.....	9

### 3. Organisation pédagogique

3.1	LA CLIENTELE DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE PAPILLON-D'OR .....	10
3.1.1	Critères d'admission.....	10
3.1.2	Inscription .....	11
3.2	DIVERSIFICATION DES EXPERIENCES D'APPRENTISSAGE .....	11
3.2.1	Cours obligatoires et travail personnel .....	11
3.2.2	Ateliers .....	11
3.2.3	Projet personnel de l'enfant .....	12
3.2.4	Activités au choix de l'enfant .....	12
3.2.5	Multiâges.....	12

3.3	ROLE DE L'ENFANT .....	13
3.4	PARTICIPATION A LA VIE COLLECTIVE DU FOYER ET DE L'ECOLE .....	13
3.4.1	Regroupement des enfants en foyer multiâges .....	13
3.4.2	Implication des parents sur le plan pédagogique .....	14
3.4.3	Implication des enseignantes auprès des enfants.....	15
3.4.4	Implication de la direction.....	15
3.4.5	Présence des enfants à l'école .....	16

#### **4. Les rôles et les mandats des comités**

**Annexe 1 : Les rôles administratifs**

**Annexe 2 : Les heures d'implication**

**Annexe 3 : Les rôles et les mandats des comités**

## INTRODUCTION : Philosophie de l'école

L'école alternative Papillon-d' Or vise à permettre à l'enfant de se développer selon ses besoins, ses choix et son rythme d'apprentissage. Une telle éducation permettra aux enfants de vivre leur vie d'enfant, les amenant ainsi à devenir des adultes épanouis, équilibrés, responsables, capables de s'adapter et utiles à la société. Le défi consiste donc à former des individus aptes à vivre dans le monde actuel sans pour autant négliger de les préparer adéquatement pour demain.

Cette philosophie se base sur les principes d'égalité et de liberté tels que formulés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme :

"L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes sociaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix."

(Article 26, alinéa 2)

À l'école alternative Papillon-d' Or, les parents entendent exercer leurs responsabilités en intervenant à tous les niveaux de fonctionnement de l'école. Ils veulent ainsi poursuivre l'action éducative qu'ils ont assumée depuis la naissance de leur enfant.

Cette école se définit comme un lieu de participation où collaborent les parents et les enseignantes<sup>1</sup> de façon à assurer l'épanouissement de l'enfant. L'éducation alternative devient un objectif collectif qui doit se traduire par la cohérence des interventions. L'implication des parents au projet éducatif est, par conséquent, indispensable autant à l'école qu'à la maison, dans un processus dynamique d'évolution.

Par son ouverture sur le milieu et sur le monde, cette école se veut un projet communautaire qui met à profit les ressources physiques et humaines disponibles tout en mettant ses propres ressources à la disposition de la communauté. Pour ce faire, elle met l'accent sur la globalité des apprentissages, la responsabilité sociale de l'individu, la

---

<sup>1</sup> L'usage du féminin a pour seul but d'alléger le texte.

créativité, l'ouverture interculturelle et la compétence à communiquer efficacement sa pensée.

## **1. OBJECTIFS DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE PAPILLON-D'OR**

### **1.1. OBJECTIF FONDAMENTAL**

Le développement intégral de l'enfant constitue l'objectif premier de l'école alternative Papillon-d'Or. Pour ce faire, elle entend favoriser le développement de l'enfant dans sa globalité et plus particulièrement dans les domaines suivants:

#### **Intellectuel**

- Par la stimulation de la curiosité intellectuelle, par le développement chez l'enfant des opérations mentales menant à l'utilisation de stratégies cognitives (apprendre à apprendre).  
Par exemple: la conception, la planification, la réalisation et l'évaluation d'un projet personnel portant sur un sujet choisi par l'enfant.
- Par le développement des connaissances, aptitudes et habiletés requises pour atteindre les objectifs fixés par le Ministère.

#### **Affectif**

- Par la reconnaissance et l'expression par l'enfant de ses émotions, de ses besoins et de ses désirs ainsi que de ceux des autres et par la création d'un cadre de vie attentif à cette expression.  
Par exemple: rencontres de foyer, contact personnel avec chaque enfant à la signature du guide de l'élève, tutorat, etc.

#### **Social**

- Par l'expérience de la vie en groupe, la réalisation de projets collectifs, le développement du sens de la coopération, du partage, de l'entraide et de l'ouverture sur le monde.  
Par exemple: journées familiales, repas-partage, échanges interculturels, etc.

- Par l'implication des enfants dans l'école et dans la communauté et par le respect des différences individuelles et collectives.

### **Physique**

- Par la prise de conscience de la valorisation du corps (relaxation, jeu, détente, sport).
- Par la connaissance des moyens de conserver et d'améliorer sa santé.
- Par le souci des saines habitudes de vie au quotidien.

### **Moral**

- Par le développement de la conscience individuelle, sociale et universelle, le tout basé sur la charte des droits et libertés.

## **1.2 OBJECTIFS POURSUIVIS**

Pour favoriser le développement intégral de l'enfant, l'école alternative souhaite l'éveil et l'approfondissement des valeurs suivantes lesquelles deviendront les axes de référence pour la prise de décision et l'action au sein de notre école:

L'engagement
La réalisation de soi
La cohérence
L'harmonie
Le sens critique
La découverte
L'autonomie
L'adaptation au changement
Le respect

### 1.3 RÉPAQ

L'école alternative Papillon-d'Or s'assure de l'arrimage de sa philosophie à celle du RÉPAQ, soit le réseau des écoles publiques alternatives du Québec. La réalité de l'école publique alternative québécoise se divise en quatre volets : un espace d'apprentissage, une plateforme de recherche et de développement, une communauté d'appartenance et un milieu de vie. Ce qui a inspiré les 17 conditions qui permettent à l'école de naître et de se développer. Elles sont chapeautées par le slogan : « *Geste après geste, se donner les conditions pour apprendre, pour innover, pour bâtir la cohésion et pour réussir la cohérence* ». Vous pouvez consulter le site internet suivant : [repaq.org](http://repaq.org).

<b>Condition 1 :</b>	Un milieu de vie créatif, responsable et ouvert sur le monde
<b>Condition 2 :</b>	Une place prépondérante accordée à l'élève dans sa démarche d'apprentissage
<b>Condition 3 :</b>	Une vision globale du développement de nos élèves
<b>Condition 4 :</b>	Une évaluation multipartite, continue et rigoureuse
<b>Condition 5 :</b>	Une relation de réciprocité entre les enseignants et les élèves
<b>Condition 6 :</b>	Des parents coéducateurs
<b>Condition 7 :</b>	Des groupes d'âges multiples
<b>Condition 8 :</b>	Une équipe enseignante solidaire, qui travaille en toute collégialité
<b>Condition 9 :</b>	Des enseignants et des directions en formation continue
<b>Condition 10 :</b>	Une mobilisation pour l'innovation et le développement
<b>Condition 11 :</b>	Une adhésion des familles aux valeurs de l'école alternative
<b>Condition 12 :</b>	Une direction d'école qui adhère aux valeurs et fondements du mouvement des écoles alternatives
<b>Condition 13 :</b>	Un droit de regard sur la sélection de la direction et du personnel enseignant
<b>Condition 14 :</b>	Une grande importance accordée à la prise de parole de l'élève, à l'écoute des autres et à sa participation à l'organisation de la vie de l'école
<b>Condition 15 :</b>	Des parents qui s'impliquent activement dans la vie de l'école
<b>Condition 16 :</b>	Une école en cogestion
<b>Condition 17 :</b>	Un espace physique propice à l'application du projet éducatif

## **2. STRUCTURE DE L'ÉCOLE**

### **2.1 RESSOURCES HUMAINES**

#### **2.1.1 Les parents**

Les parents forment, par leur implication dans l'éducation de leur(s) enfant(s), la base structurale de l'école alternative Papillon-d'Or. Les critères de sélection ont donc été déterminés en fonction de ce rôle fondamental.

#### **2.1.2 Les enseignantes**

Une école alternative est un milieu très dynamique. Par conséquent, elle requiert de l'enseignante qu'elle s'adapte continuellement aux besoins du milieu et au renouveau pédagogique tout en respectant le programme de formation de l'école québécoise.

L'enseignante doit être souple et ouverte face aux différentes approches et méthodes didactiques. Elle doit être disponible et accepter une constante collaboration en équipe avec ses collègues, les parents et tous les intervenants de l'école.

#### **2.1.3 Coordonnatrice des parents**

Par son rôle, elle se doit d'être disponible et à l'écoute des demandes des parents puisque c'est elle qui est désignée pour être le lien entre l'école et les familles (annexe 1).

#### **2.1.4 La direction**

La direction assume un rôle de leadership pédagogique auprès du personnel enseignant et des parents. Elle assume aussi un rôle de leadership administratif et voit au bon fonctionnement des finances de l'école. Elle siège au conseil d'établissement de l'école<sup>2</sup> (annexe 1 : Les rôles administratifs).

---

<sup>2</sup> Afin d'alléger le texte, l'abréviation CÉ sera utilisé pour la suite du document.



### **2.1.5 La responsable d'école**

Elle assume le rôle de la direction en son absence (annexe1).

### **2.1.6 Les ressources extérieures**

Des ressources extérieures participent à la vie de l'école. Toute personne désirant s'impliquer, pour différentes activités, doit au préalable rencontrer une enseignante, un membre du comité atelier ou la direction. Ceux-ci évalueront la pertinence des projets proposés et apporteront un support au besoin.

## **2.2 RESSOURCES PHYSIQUES**

### **2.2.1 La bâtisse et les locaux**

L'école alternative Papillon-d'Or possède son acte d'établissement au 970, rue Lévis, à Val-d'Or, et partage le bâtiment Marie-Immaculée avec d'autres services de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

### **2.2.2 Transport scolaire**

La clientèle de l'école alternative Papillon-d'Or provient de différents secteurs de la ville de Val-d'Or. Étant donné qu'elle n'est pas une école de quartier (mise à part le quartier de l'école Notre-Dame-de Fatima), le transport scolaire est la responsabilité des parents.

## **2.3 RESSOURCES FINANCIERES**

L'école alternative Papillon-d'Or opère avec le même cadre budgétaire que les autres écoles. Cependant, des fonds supplémentaires doivent être levés par les parents pour assurer le bon fonctionnement des différents ateliers et pour offrir des sorties éducatives. La responsabilité de ces activités de financement relève du comité de financement, de l'O.P.P.<sup>3</sup> et du CÉ.

## **2.4 SERVICE DE GARDE**

L'école alternative Papillon-d'Or opère un service de garde adhérent à la philosophie alternative de l'école.

---

<sup>3</sup> L'O.P.P. est l'organisme de participation des parents.

### **3. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

L'école alternative Papillon-d'Or considère que les modalités suivantes sont essentielles pour garantir le respect de sa philosophie et l'atteinte de ses objectifs.

#### **3.1 LA CLIENTELE DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE PAPILLON-D'OR**

En 2016, l'école alternative Papillon-d'Or compte plusieurs foyers regroupant une vingtaine d'enfants. Ce ratio légèrement plus faible que celui des autres écoles primaires se justifie par un fonctionnement particulier et l'absence d'enseignants spécialistes (arts, musique, anglais et éducation physique).

##### **3.1.1 Critères d'admission**

Par priorité, ils ont été établis comme suit:

###### Que les parents:

Démontrent leur adhésion au projet éducatif de l'école :

- En assistant à la soirée d'information.
- En assistant à la journée « Portes ouvertes ».
- En complétant le questionnaire réservé aux parents et la fiche de renseignements.
- En acceptant une entrevue (au besoin seulement).

S'engagent à participer à la vie de l'école:

- En s'impliquant 4 heures par mois, par famille (Annexe 2 : Les heures d'implication).
- En assistant à la soirée d'information du début de l'année.
- En participant à l'assemblée générale annuelle.
- En se présentant aux rencontres parent-enseignante, tout au long de l'année scolaire.
- En participant à l'activité de financement annuel.

De plus, chaque parent doit compléter le processus de vérification des antécédents judiciaires.

###### Que l'école (via le comité des nouveaux adhérents):

- Dans la mesure du possible, respecte l'équilibre des niveaux (1er, 2e,

3e, etc.), pour la formation de groupes équitables.

- Favorise les inscriptions au premier cycle pour une meilleure intégration de l'enfant à l'école.
- Tienne compte du nombre d'élèves ayant besoin d'un soutien tant au plan des apprentissages que du comportement et s'assure d'une proportion acceptable afin de pouvoir offrir un enseignement de qualité à tous les enfants.

\* Une priorité sera accordée à la fratrie des enfants déjà inscrits à l'école alternative Papillon-d'Or et/ou provenant de d'autres écoles alternatives.

### **3.1.2 Inscription**

L'inscription d'un enfant à l'école alternative Papillon-d' Or est valide pour une année scolaire seulement. Si l'engagement des parents est respecté, l'inscription sera automatiquement reconduite pour l'année scolaire suivante. Un compte rendu du quatre heures par mois sera comptabilisé mensuellement et un compte rendu de l'engagement global de chacune des familles sera transmis annuellement au CÉ (au mois de mai).

## **3.2 DIVERSIFICATION DES EXPERIENCES D'APPRENTISSAGE**

L'école entend offrir aux enfants un choix varié d'activités, de projets et d'ateliers, afin de favoriser le développement intégral.

### **3.2.1 Cours obligatoires et travail personnel**

Les cours obligatoires correspondent à la grille-matière adoptée par le CÉ. À ceux-ci se rattachent des périodes de travail personnel.

### **3.2.2 Ateliers**

Un atelier (éducation physique, menuiserie, informatique, cuisine, relaxation, musique, sciences, géographie, arts plastiques, etc.) peut être offert par un parent ou par un jeune leader (sous la supervision d'un adulte). Les jeunes leaders sont des enfants de troisième cycle ayant reçu

une formation portant entre autres sur l'animation de groupes. Une enseignante ou une ressource extérieure de l'école peut également donner un atelier. L'atelier peut comporter un engagement à court, moyen ou long terme. Le parent qui désire offrir un atelier à long terme (4 semaines et plus) doit présenter son projet au comité pédagogique qui lui accordera ou non son approbation. Dans une telle situation, l'enfant qui s'engage à long terme aura droit à une courte période d'essai. Quand il s'est engagé, l'enfant doit participer à l'ensemble des rencontres prévues. Le contenu des ateliers est sujet à l'approbation des enseignantes, qui conservent le leadership pédagogique.

### **3.2.3 Projet personnel de l'enfant**

Une priorité doit être accordée au projet personnel de l'enfant : l'école alternative utilise la pédagogie par projet où chaque enfant est amené à définir, planifier, réaliser et communiquer ses projets dans le respect de son développement personnel et scolaire. Ces projets sont disciplinaires ou interdisciplinaires, individuels ou collectifs et sont réalisés par tous les enfants de l'école. L'enfant est le premier responsable de ses choix au regard de son projet personnel qui se réalise principalement à l'école. Une part de l'horaire est consacrée aux projets de l'enfant, soit par le biais d'une période obligatoire bloquée à l'horaire ou par des périodes de travail ajoutées au guide par l'enfant.

### **3.2.4 Activités au choix de l'enfant**

Toutes les activités sont inscrites à chaque matin dans le guide de l'enfant. Les activités au choix de l'enfant sont permises deux fois par semaine. Elles ne peuvent pas se vivre sur deux périodes consécutives. Les autres temps sont comblés par du travail personnel (t.p.).

### **3.2.5 Multiâges**

L'école favorise les ateliers et cours avec des groupes formés d'enfants de plusieurs niveaux scolaires. À cet effet, une place de choix est attribuée aux activités de ce type dans la grille horaire de l'école, puisque les enfants apprennent tout autant, sinon plus, au contact des uns et des autres.

### **3.3 ROLE DE L'ENFANT**

L'école entend inciter l'enfant à:

- Planifier son horaire en tenant compte de ses cours, ses choix d'activités, ses projets et ses ateliers.  
L'enfant doit remplir une feuille dans son guide où il indique comment il entend occuper sa journée. Une fois ses choix spécifiés, l'enfant doit les respecter et faire signer son guide par la titulaire du foyer à chaque matin.
  
- S'impliquer dans l'organisation pédagogique.  
L'enfant peut jouer un rôle de tuteur auprès de ses camarades plus jeunes. Il doit également, chaque année, réaliser des projets personnels visant à favoriser l'apprentissage de nouvelles connaissances qu'il pourra par la suite présenter à ses camarades et aux parents de l'école.
  
- S'impliquer dans l'organisation physique et matérielle du foyer ou de l'école.  
L'enfant participe à l'aménagement et à l'entretien des locaux de même qu'au classement et à la fabrication du matériel pédagogique ou autre.
  
- S'impliquer dans le processus d'évaluation.  
L'enfant est amené à évaluer son développement intégral, ses apprentissages, ses attitudes, son comportement, les activités, projets ou ateliers auxquels il participe et à évaluer ses pairs.

### **3.4 PARTICIPATION A LA VIE COLLECTIVE DU FOYER ET DEL'ECOLE**

#### **3.4.1 Regroupement des enfants en foyer multiâges**

Les enfants de l'école se voient assigner à un foyer pour une période de deux ans. Ces foyers sont formés d'une vingtaine de jeunes provenant de la maternelle à la sixième année et répartis en fonction de l'âge et du sexe de ceux-ci. Un effort est mis afin de ne pas mettre les enfants d'une même fratrie dans un même foyer et pour que les enfants n'aient pas la même enseignante de foyer. Il pourra alors connaître toutes les enseignantes de l'école.

### Rassemblement de foyer

L'école tient quotidiennement quatre rassemblements qui permettent aux enfants de socialiser, de prendre compte des réalités des autres, de s'exprimer, d'écouter et de participer à l'évolution du groupe.

La première réunion porte sur l'information, l'organisation et les échanges en vue de la planification de l'horaire de la journée.

La deuxième est plus souvent consacrée à un temps de lecture afin de favoriser cet apprentissage chez les jeunes, puisqu'il est connu que les bons lecteurs réussissent mieux sur le plan académique.

La troisième, plus courte, permet d'orienter les enfants pour le reste de l'après-midi.

La dernière est un temps d'échange permettant à l'enfant de s'exprimer sur les expériences vécues dans sa journée.

### **3.4.2 Implication des parents sur le plan pédagogique**

- Le parent joue un rôle d'animateur, de co-animateur et de co-éducateur, pour toutes les matières scolaires.
- Le parent a la responsabilité de présenter des ateliers diversifiés. Il agit alors comme personne-ressource et collaborateur à l'écoute des besoins des enfants qu'il accompagne dans leur démarche.
- Le parent assume avec divers intervenants la planification, l'organisation et la réalisation des activités.
- Le parent soutient et motive son enfant de façon constante.
- Le parent s'engage à assurer le suivi nécessaire dans l'élaboration des projets de son enfant.

### **3.4.3 Implication des enseignantes auprès des enfants**

L'enseignante est une personne légalement qualifiée qui agit comme guide et animatrice. Elle est à l'écoute des besoins des enfants et les accompagne dans leur démarche personnelle. Elle agit comme personne-ressource et suscite des réflexions. Elle applique le programme de formation de l'école québécoise pour les matières de base (français, mathématiques et anglais) et respecte les exigences du Ministère.

#### Avec les parents

L'enseignante est coresponsable de l'application des activités pédagogiques. Elle peut outiller le parent en cas de besoin. Elle agit comme personne-ressource.

#### Entre enseignantes

Les enseignantes travaillent dans un esprit de concertation et d'unification dans l'application des décisions et du fonctionnement alternatif de l'école.

### **3.4.4 Implication de la direction**

#### Auprès des enfants

La direction (ou la responsable d'école) assume un rôle de médiateur dans la résolution de conflits et assure le suivi auprès des personnes concernées.

#### Avec les parents

La direction (ou la responsable d'école) assure le suivi auprès des différents comités de l'école. Elle agit comme ressource pédagogique auprès des différents intervenants. En collaboration avec l'OPP et le CÉ, elle prend toute décision pertinente relative au fonctionnement alternatif de l'école.

#### Auprès des enseignantes

La direction assure le leadership pédagogique et administratif de l'école.

### **3.4.5 Présence des enfants à l'école**

Les enfants de l'école alternative Papillon-d'Or n'ont pas de cours le mercredi après-midi. Une résolution a été votée en assemblée générale des parents et acceptée par la commission scolaire de Val-d'Or<sup>4</sup>, en juin 1986, à cet effet. Tous les enfants seront présents 25 heures par semaine à l'école, compte tenu qu'il n'y a pas de récréation collective. La disponibilité du mercredi demeure indispensable à la bonne marche de ce projet éducatif spécifique. Ce temps de relâche sert aux réunions pédagogiques, à l'élaboration de projets, à la planification de l'horaire hebdomadaire, aux rencontres des enseignants, aux rencontres de parents, au perfectionnement et à des activités parascolaires.

## **4. Les rôles et les mandats des comités (annexe 3)**

**Annexe 1 : Les rôles administratifs**

**Annexe 2 : Les heures d'implication**

**Annexe 3 : Les rôles et les mandats des comités**

---

<sup>4</sup> La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois est née en 1998 de la fusion des commissions scolaires de Val-d'Or, de Malartic et d'une partie de la Commission scolaire Barraute-Senneterre.